



SERVICE DU GREFFE

225, Côte du Passage
Lévis, Québec
G6V 5T4

REGLEMENT NUMERO 911

"Règlement numéro 911 amendant le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis, tel que modifié, afin d'agrandir la zone Hb 44-59 située en bordure de la rue des Buissons à même une partie de la zone Cc 44-35. »

ATTENDU que l'Avis de Motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 7 février 2000;

Le Conseil décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Le règlement de zonage 234 de la Ville de Lévis, tel que modifié, est amendé pour modifier le plan de zonage numéro 2 mentionné à l'article 2.1.1 de manière à agrandir la zone Hb44-59 à même une partie de la zone Cc 44-35 et à déplacer l'écran tampon aux limites de cette zone agrandie en réduisant toutefois à sept mètres (7 m) la largeur de l'écran tampon à être aménagé du côté sud-est, le tout tel qu'illustré aux plans de zonage parcellaires datés du 1^{er} février 2000 portant le numéro 00-5 joints au présent règlement comme annexe « A ».

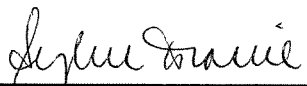
ARTICLE 2 Le tableau 9.3 cité à l'article 9.3.1 « « Écrans tampons obligatoires » du règlement de zonage numéro 234, tel que modifié, est modifié à nouveau de manière à ajouter dans ce tableau la référence suivante :

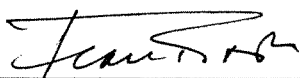
Largeur de l'écran tampon (mètres)	Zone prescrite où l'écran tampon doit être aménagé	Zone contiguë en bordure de laquelle un écran tampon doit être aménagé
15 ⁽²⁾	Cc 44-35	Hb 44-59

⁽²⁾ Cette largeur peut être réduite à sept mètres (7 m) le long de la limite sud-est de la zone Hb 44-59 tel qu'illustré sur le plan de zonage numéro 2.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

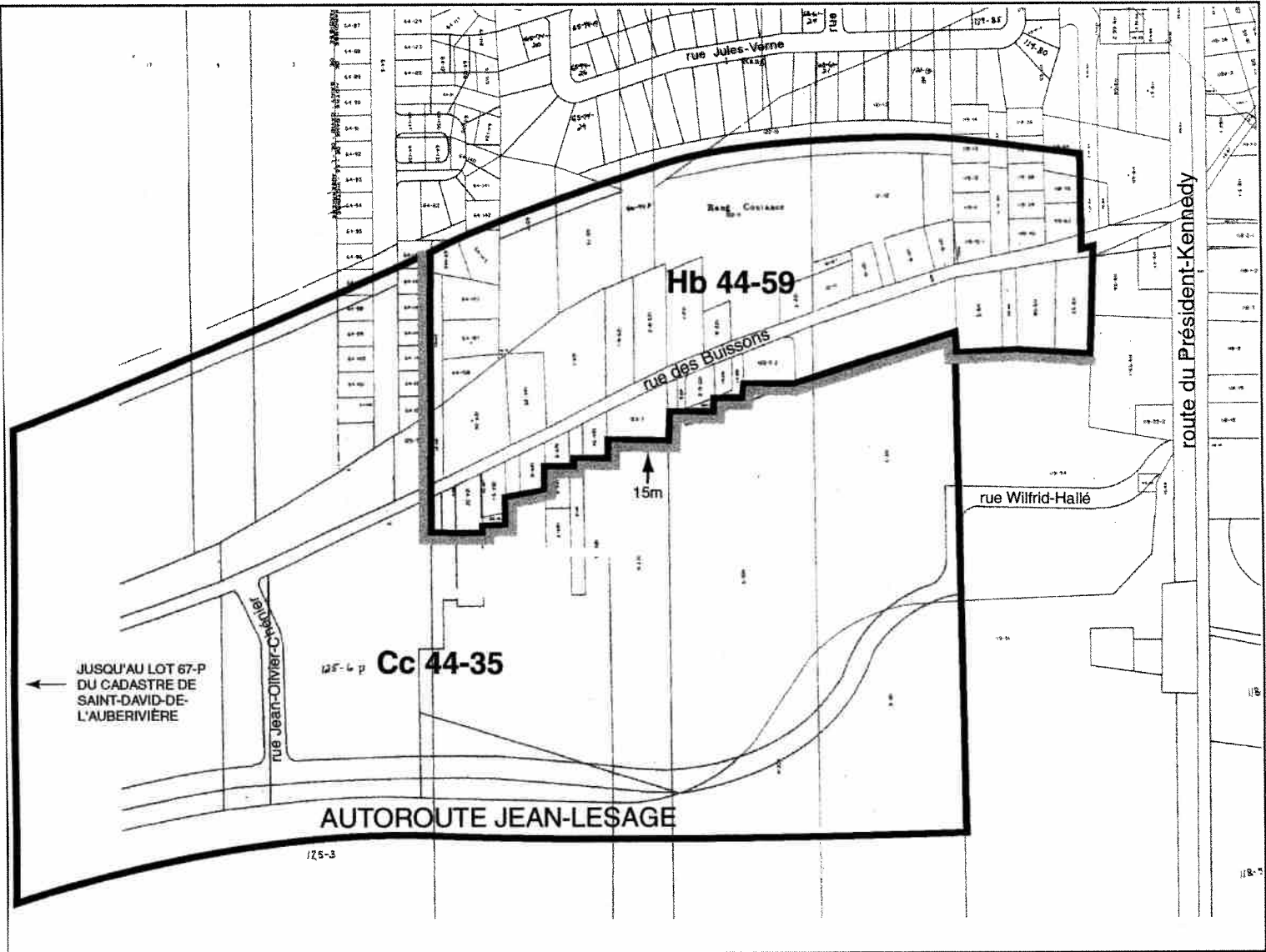
Adopté à la séance ordinaire du 3 avril 2000.


Sylvie Dionne, greffière


Jean Garon, maire

Plan de zonage AVANT

CROQUIS NUMERO 1



ANNEXE "A"

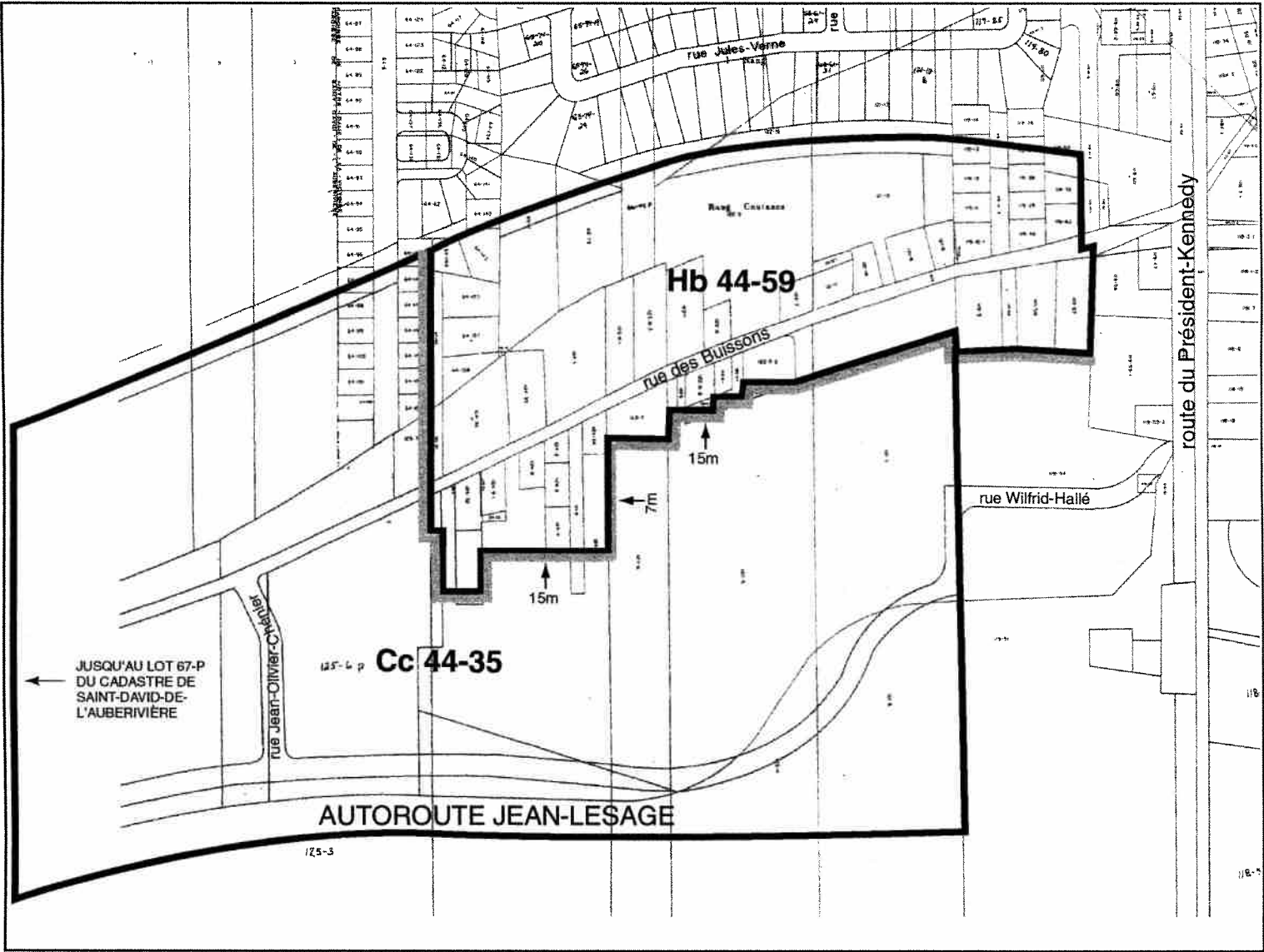
Robert Martel
Robert Martel m Urb.

date: 1 février 2000

plan no: 00-5

Plan de zonage APRÈS

CROQUIS NUMERO 2



ANNEXE "A"

Robert Martel
Robert Martel m Urb.

date: 1 février 2000

plan no: 00-5